AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**214C0869**
FR0000121568-FS0340

22 mai 2014

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**CLUB MEDITERRANEE**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 mai 2014, la société de droit suisse Credit Suisse Group AG (Paradeplatz, Zurich 08001, Suisse) a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 mai 2014, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société CLUB MEDITERRANEE et détenir à cette date 1 468 283 actions[1] CLUB MEDITERRANEE représentant autant de droits de vote, soit 4,40% du capital et 3,95% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions CLUB MEDITERRANEE sur le marché.

Le déclarant a précisé que sa détention d'actions CLUB MEDITERRANEE est liée principalement à la couverture de *Contract for difference* (CFD) initiés par des clients.

[1] Dont 1 295 945 actions CLUB MEDITERRANEE représentant autant de droits de vote, détenues par l'intermédiaire de la société Credit Suisse Securities (Europe) Limited (cf. notamment D&I 214C0840 du 20 mai 2014).
[2] Sur la base d'un capital composé de 33 377 923 actions représentant 37 132 611 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.